

nos jours. J'ai été élevé à rude école, sur une ferme des Prairies; je connais donc le problème de la subsistance: franchement, je ne sais comment les vieillards peuvent vivre. Dans notre province, ils touchent \$25 par mois, le gouvernement provincial ajoutant \$5 à la somme versée par le Dominion. Mais, même avec ce supplément, je ne comprends pas encore très bien comment ils réussiront à se tirer d'affaire. Je ne veux pas proposer de chiffre au Gouvernement, mais je souhaite qu'en présentant ce projet de loi il se souvienne que le dollar actuel, si on le compare à celui de 1926 ou de 1927, époque où débuta la pension ne vaut plus que 50c. environ. Je crois qu'il y a lieu de prévoir une sérieuse et réelle augmentation.

J'en viens enfin à la question de l'assemblée de New-York. J'aime adresser des félicitations, quand je le puis, au premier ministre du Canada. La décision qu'il a prise en 1945 d'envoyer à San Francisco une délégation canadienne comprenant des membres de tous les principaux partis a été un coup de génie, et il convient de lui en reconnaître le mérite. Je ne m'en suis jamais rendu compte autant que l'automne dernier au moment où, sur l'invitation du Gouvernement j'ai eu l'occasion de me rendre à la réunion de New-York avec le leader d'en face pour y représenter le Sénat et le Canada. Qu'il me soit permis de raconter ce qui s'y est passé.

A New-York, chaque matin, pendant les cinq ou six semaines que j'ai passé là-bas, nous nous sommes réunis à neuf heures dans une salle de comité général. Tous les délégués, fonctionnaires et spécialistes,—une vingtaine environ,—siégeaient de 9 heures à 10 heures pour discuter tous les problèmes qui leur étaient soumis, et chacun parlait, non à titre de conservateur ou de libéral, ou d'adhérent à la C.C.F., mais de Canadien, tout simplement. Nous n'avons jamais raisonné ni parlé dans un autre sens. On m'excusera de raconter ici un souvenir personnel, mais il aidera à mieux comprendre ma pensée. Mon fils m'écrivait de la maison: "Mon cher papa, je serai content de vous revoir à la maison, mais n'y revenez pas si vous pouvez faire en sorte que je n'aie pas à retourner en Europe." Voilà ce qui exprime bien le sentiment de tous les peuples de l'univers. Faisons donc en sorte de ne pas obliger nos hommes à retourner en Europe.

Qu'avons-nous fait à New-York? Vous direz peut-être que les Nations Unies ne valent rien, qu'elles ont échoué ici et échoué là. Je veux bien en convenir, mais pouvez-vous me dire ce qu'on pourrait mettre à leur place? J'ai vu les représentants de cinquante et un pays assis autour d'une table en fer à cheval.

L'hon. M. Haig.

Le Canada y était, et la Biélorussie et la Chine. Nous y sommes restés pendant des semaines et des semaines à débattre les questions prévues au programme. Vous pouvez me dire que personne ne nous en a jamais su gré. Au contraire! Qu'il me soit permis de raconter un incident survenu à une séance de comité. C'était le comité juridique et j'y siégeais aux côtés du délégué de la Biélorussie. A trois heures de l'après-midi nous avons commencé à définir le mot "réunion". Nous sommes en ce moment à une réunion, mais au terme de la Charte ce n'est pas ainsi qu'il faut employer le mot. Selon la Charte il faut que la "réunion" serve à un but précis. Il peut y avoir vingt séances, mais il s'agit toujours de la même réunion. Pour désigner un membre devant siéger à un comité il faut que celui-ci recueille au moins les deux tiers des voix de tous les membres. Puisqu'il y a cinquante et une nations il faut, pour être élu, recueillir au moins trente-quatre voix; si vingt-cinq voix seulement sont exprimées on ne peut être élu. Afin de fixer une définition qui dissiperait toute équivoque nous avons donc discuté de la chose. Cinquante et une nations,—un délégué de chacune,—ont pris part au débat qui s'est prolongé de 3 heures à 6 heures et 20 minutes, alors que nous nous sommes unanimement mis d'accord sur une définition avant de nous ajourner. Le lendemain nous nous sommes réunis à trois heures pour l'approbation du procès-verbal. Le secrétaire,—ou rapporteur comme on dit là-bas, mais moi je l'appelle secrétaire,—a donné lecture du procès-verbal, qui était exactement celui que nous avions approuvé. Mais la Russie allait-elle accepter? Oh non! Le délégué russe s'est levé et pendant deux heures il a exprimé son avis à grand renfort de coups de poing sur la table. Il n'a pas parlé deux heures d'affilée, mais seulement le tiers de ce temps là, les deux autres tiers étant consacrés aux traductions française et anglaise. Il ne faudrait peut-être pas le dire, mais enfin, à mon avis, ce discours ne me semblait guère qu'un artifice pour tuer le temps. Ensuite le délégué du "Royaume-Uni", comme on appelle la Grande-Bretagne là-bas, a proposé un amendement tendant à changer quatre mots. L'amendement ne portait pas sur la substance de la disposition mais en améliorait simplement la construction grammaticale. Il a été appuyé par les Etats-Unis, et quelques instants plus tard mis au voix. Je me suis tourné vers mes conseillers, trois ou quatre messieurs, pour leur demander ce qu'il fallait faire. Ils m'ont dit de voter pour la proposition primitive, contre le Royaume-Uni et la Grande-Bretagne. J'ai dit que c'était aussi mon avis. Je savais fort bien que la motion du Royaume Unis serait acceptée. Du reste